

# On continue !



Notre liste n'a pu obtenir de siège au conseil municipal. A six voix près, il n'y a pas eu de second tour. Ce n'est que partie remise. Une nouvelle fois, nous remercions tous nos électeurs et leur donnons rendez-vous – comme à tous les Illadais – non pas dans six ans, mais tous les jours. Parce que notre activité n'est pas seulement électorale, elle est quotidienne et sociale.

Les Illadais se sont exprimés. Les problèmes demeurent.

- 1- Nous avons toujours l'eau la plus chère du sud Gironde : à quand la baisse ?
- 2- Le centre aéré va-t-il être remis en place ?
- 3- Notre poste retrouvera-t-elle l'ensemble de ses services ?
- 4- Quelles solutions pour le passage des camions dans Illats ?
- 5- Les aménagements nécessaires seront-ils réalisés dans plusieurs quartiers ?
- 6- Le comité des fêtes continuera-t-il de fonctionner de la même manière ?

L'absence d'opposition au conseil municipal nous fait craindre le maintien d'une gestion opaque. Par conséquent, nous restons vigilants. *ICI* continuera de vous informer régulièrement. Mais les choses ont commencé à changer : notre association est plus forte qu'avant le 9 mars car elle peut compter sur deux fois plus d'adhérents et une équipe de rédacteurs pour le journal bien plus nombreuse. Nous savons déjà que de nombreux Illadais nous font confiance. Nous sommes repartis... Bonne lecture à tous.

Gilles Baillet

**Assemblée générale de l'association  
Information des Citoyens Illadais  
Vendredi 11 avril à 20 h 30  
Salle du Foyer près du Puits, place de la mairie**

**Repas au Kaliméro pub**

**Vous pouvez contacter Corinne Alonso au 05 56 27 04 22  
et Christine Croner au 05 56 62 40 19 avant le 10 avril  
Pour les inscriptions**

# Au conseil municipal

## Conseil municipal du 13 décembre 2007

1- Acceptation devis et virement de crédits pour l'étude thermique de la mairie. Devis établi par la Société « Diagnostic et conseil Énergie Habitat » à Bazas. Coût estimé à 919€ 82 HT soit

1 100€ 10 TTC. Les crédits prévus au budget de l'exercice 2007, étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les modifications suivantes : diminution de crédits au chapitre aménagement de l'école – 1 500€.

2- Inscription de travaux en régie :

- pour la fourniture de matériaux pour la création d'une buvette au stade de football pour l'USIF

- pour la confection d'un caillebotis (passage en bois sur un sol boueux, humide et meuble) à l'école par un employé municipal (temps passé et fourniture).

Coût : 2 820€.

3- Délégation de mandat à la Maison familiale et rurale de l'Entre-deux-Mers et modification de crédits pour les travaux du quartier de Brouquet : une partie des travaux seront réalisés par les élèves dans le cadre de cours techniques. Une modification de crédits de 1 500€ pris sur les crédits alloués à l'aménagement de Brouquet permettra de payer par avance l'école pour l'achat du matériel.

4- Subvention de 5 000€ par le Fonds d'aide à l'investissement attribuée à la commune dans le cadre des travaux d'éclairage du stade. Cette somme sera reportée sur l'autofinancement.

5- Travaux à l'église (intérieur de l'édifice) : encastrement des réseaux, intérieur et décorations murales, mise en valeur liturgique et demande de subvention à la DRAC, au Conseil Général et au Conseil Régional. Coût de l'opération, total travaux et honoraires :

153 806€ 66 HT ou 183 952€ 76 TTC dont 30 146€ 10 de TVA. Tout pouvoir est donné au maire pour signer tout acte. Le plan de financement suivant est adopté : Etat DRAC (15% du montant plafonné) 23 000€, Conseil régional (15% du montant HT plafonné) 23 000€, Conseil général (plafonné) 30 000€, autofinancement et emprunt 107 952€ 76.

6- Adoption du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) qui évalue les conséquences financières du passage de la fiscalité additionnelle à la fiscalité mixte depuis le 28 décembre 2006 de la Communauté de Communes dans toutes les communes du canton. Attribution de compensation mécanique pour Illats : 283 021€ qui correspondent au produit de la taxe professionnelle maintenant perçue par la CdC. C'est la deuxième du canton derrière Landiras (675 789€) et devant St Michel de Rieufret (113 068€).

7- Subvention exceptionnelle 2 4 6 Roues-Moto-cross : 1 500€ pris sur le reste à distribuer de 2 669€.

Questions diverses :

Devis compteur EDF, place de l'église pour les branchements pour les Fêtes de la St Roch.

Clôture du lavoir de la Hountasse : le propriétaire voisin doit abattre des arbres pour respecter la limite des deux mètres. Il n'a pas répondu au courrier de la mairie « laissant aussi prévoir une action en justice. »

## Conseil municipal du 7 février 2008

1- Acquisition d'une tour d'entraînement pour le basket : 3 336€ 50 HT soit 3 990€ 45 TTC. Les Bleuets d'Illats interviendront à hauteur de 800€.

2- Déshumidification de la salle de sports par l'installation d'un aérotherme à gaz dont le prix est estimé à 36 164€ 44 HT soit 43 252€ 67 TTC.

3- Aménagement du parking de l'école et d'une plate-forme pour les poids lourds : 50 200€ HT soit 60 039€ HT. Dossier de demande de subvention déposé au Conseil général dans le cadre de la Dotation Générale d'Équipement.

4- Aménagement d'un city-stade « dans la commune d'Illats ». Coût global de cette opération incluant la préparation du sol, la fourniture, le montage et le scellement du city-stade estimé à 69 138€ HT soit 82 689€ TTC. Dossier déposé au Conseil général de la Gironde.

5- Rénovation de la place de la salle des fêtes : 4 536€ 25 HT soit 5 425€ 36 TTC.

6- Aménagement du contournement de l'église : 7 420€ HT soit 8 874€ 32 TTC. Les travaux seront financés par le Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement Communal.

7- Aménagement de l'infirmerie au local du moto cross. Coût estimé à 2 953€ HT soit 3 532€ 74 TTC.

8- Subvention Rallye des gazelles : 500€.

Questions diverses

Convention avec Amboile pour la dératisation du restaurant scolaire : 473€ HT/an.

# Au conseil municipal

## CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2008 Vote du compte administratif 2007 et du budget 2008 en 25 mn

### Voici ce qu'aurait pu dire l'opposition si elle avait été représentée au conseil municipal.

Le choix de la date pour voter le budget pouvait surprendre : le 3 mars, à une semaine du premier tour des élections municipale, alors que d'habitude ce vote a lieu début avril ! Peut être que notre municipalité était déjà sûre de sa victoire...

Les taux d'imposition communaux restent stables avec 12, 16% pour la taxe d'habitation, 23, 16% pour le foncier bâti et 51, 34% pour le foncier non bâti.

Comme d'habitude, les subventions aux associations n'ont pas été présentées lors de la séance du conseil municipal. Après vérification, elles ont été globalement reconduites avec quelques légères augmentations. Toutefois, l'année dernière, l'association des commerçants avait bénéficié d'une subvention exceptionnelle de 1 700€ pour faire la fête de la St Roch. Celle-ci n'a pas été reconduite. Pourquoi ?

D'autres curiosités apparaissent après une analyse serrée du budget. Voici dans le tableau ci-joint le récapitulatif des résultats des budgets de fonctionnement et d'investissement pour 2007 ainsi que les véritables chiffres que nous aurions dû lire.

La preuve que les chiffres réels que nous avons fait apparaître sont justes puisque nous les retrouvons ici et là dans le budget prévisionnel 2008. Sur la ligne excédents antérieurs reportés dans le budget de fonctionnement, nous pouvons lire 200 675€ 02. Si nous rajoutons l'excédent de fonctionnement du budget d'investissement de 296 045€ 66. Nous trouverons un excédent de 496 720€ 68. Le déficit d'investissement 2007 masqué est reporté dans le budget 2008 : le déficit de 174 947€ 66 apparaît officiellement. Alors pourquoi avoir tenté de brouiller les chiffres du budget 2007 ?

Résultats	Chiffres donnés par la municipalité	Chiffres réels après une lecture serrée des documents budgétaires
Budget de fonctionnement En excédent de	151 120€ 06	496 720€ 68
Budget d'investissement En déficit de	45 110€ 49	174 967€ 66
<b>Excédent total</b>	<b>106 019€ 57</b>	<b>321 753€ 02</b>

Y avait-il besoin de dissimuler 215 733€ 45 d'excédent ?

Le budget d'investissement a déjà fait l'objet de délibérations le 7 février. C'était sans doute pour montrer que le conseil municipal travaillait en cette période électorale. L'ennui c'est que les investissements prévus ne correspondent pas à une année mais au moins aux premières années du mandat qui vient. Il s'agit également de la reprise presque intégrale de nos propositions d'aménagement.

Cependant quelques commentaires s'imposent. Dans le projet d'aménagement du parking de l'école la municipalité a prévu une plate-forme pour les poids lourds à proximité de l'école maternelle avec le maintien des problèmes de sécurité pour les enfants. Nous ne pouvons être d'accord avec cela. Nous pensons que l'aménagement d'un parking spécifique pour les camions à proximité du bourg s'impose.

L'aménagement du city stade nous interroge dans sa conception et son financement. Il doit se situer « dans la commune d'Illats ». Où précisément ? Sur une partie du parking de l'école comme cela semblait être prévu ?

En outre, en fonction de l'endroit qui sera choisi, nous pensons que son sol doit être fait dans une matière qui atténue les vibrations pour le confort du voisinage. Il en est de même pour l'éclairage qui devrait comporter selon nous une minuterie afin de limiter le soir l'occupation des lieux. Le choix de sceller définitivement les équipements peut poser un problème d'occupation de l'espace si la surface choisie peut avoir d'autres usages. Pourquoi ne pas envisager qu'ils soient amovibles afin qu'ils puissent être retirés selon les besoins ? Enfin, le financement envisagé du terrain multisports est insuffisant. Seul un dossier de subvention serait déposé au Conseil Général alors que d'autres financements sont possibles et ont été utilisés à Barsac et à Pujols-sur-Ciron : subventions de la CAF, de la MSA et de la Communauté des Communes.

Gilles Baillet

**Conseil municipal du 14 mars**  
**Election du maire et des adjoints**  
Chacun pourra se référer au dernier bulletin municipal.

## Illats toujours sous la menace d'une deuxième gravière ?

La SOCEM n'a toujours pas désarmé.

On se souvient que cette entreprise méridionale voulait obtenir dès février 2003, l'autorisation d'exploitation d'une gravière aux lieux-dits « Les Bouchons » et « Barbedieu », en face de l'actuel site de GSM mais de l'autre côté de l'autoroute. Le conseil municipal était alors parvenu à empêcher la SOCEM de s'installer. La société était revenue à la charge pendant et après l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme durant l'été et l'automne 2006 avec la ferme intention de faire annuler par recours au tribunal administratif ce document qui contrariait ses ambitions. Une première décision du tribunal de Bordeaux du 26 octobre 2006 donna raison à la commune. Mais, un appel de la SOCEM auprès du Conseil d'Etat est venu relancer la procédure qu'elle avait intentée contre notre municipalité. (Se référer à l'article Histoire immédiate de l'exploitation des gravières)

### Les événements s'accroissent

Nous avons pu mettre la main sur un courrier adressé par l'avocat de l'entreprise à son directeur, M. Michel Paris, en date du 18 février 2008, qui nous a particulièrement intrigués. Il est dit dans cette lettre que « La clôture de l'instruction de votre recours en annulation formé à l'encontre du PLU d'Illats interviendra le 8 avril 2008 à 16 heures. Pour l'heure, je n'ai toujours pas reçu notification d'un mémoire de défense de la commune. Une mise en demeure a été adressée par le tribunal à l'avocat de la mairie le 13 novembre dernier mais qui, pour l'heure, est restée lettre morte. La fixation d'une clôture d'instruction va donc contraindre la commune à déposer son mémoire au fond. » La municipalité a-t-elle prévu une défense ? Espérons qu'il s'agit là d'une stratégie juridique pour contrer une fois de plus la SOCEM ! En effet, l'implantation d'une deuxième gravière aggravera les dégâts environnementaux dans cette partie d'Illats particulièrement touchée ainsi que les nuisances supportées par les populations des quartiers Brouquet et Barrouil.

## Lettres ouvertes aux propriétaires prêts à vendre leurs parcelles forestières à la Socem.

Ainsi donc une nouvelle carrière pourrait voir le jour à Illats !

Surtout pas. Essayons de tout mettre en œuvre pour que cela n'arrive pas. En tant qu'Illadais, ne soyons pas que de simples spectateurs.

Agissons ! Préservons notre nature et notre environnement.

Mesdames et messieurs les propriétaires terriens, ne cédez pas à la tentation. Réfléchissez et dites NON ! Vous avez ce choix. Il est toujours possible de dire non.

L'aspect financier est-il plus important à vos yeux que l'impact environnemental ?

Que préférez-vous répondre à vos enfants, petits enfants, lorsqu'ils vous questionneront : c'est grâce à moi que nous pouvons encore nous promener dans les bois, ramasser des champignons, ... c'est à cause de moi si, aujourd'hui, la forêt a disparu. Que laisserons-nous aux générations futures si nous allons toujours dans le sens de ces grandes entreprises et de leurs décideurs ?

Un spectacle de désolation, un paysage méconnaissable.

Pour vous en convaincre, il suffit de prendre la piste gravée qui part de Brouquet et qui rejoint le lieu dit « Le Hiou » en longeant le site exploité par G.S.M. ; plus d'arbres... des tas de grave à perte de vue. A la fin de l'exploitation avec quoi tous ces trous seront-ils bouchés ?

Alors vous comprendrez qu'il est de notre devoir de maintenir notre cadre de vie en l'état !!!

Corinne ALONSO.

Quel que soit le prix que la Socem vous offre pour ces quelques hectares, le seul bénéficiaire de cette histoire sera cette entreprise, et uniquement elle. Bien sûr, vous allez gagner rapidement quelques dizaines de milliers d'euros, mais pendant 20 ans les Illadais et notre terroir vont lourdement subir les nuisances de cette vente. Selon les estimations de l'exploitant potentiel, toujours largement dépassées en réalité, 2 millions et demi de tonnes du sol d'Illats vont être déplacées à Mérignac pour y être traité pendant 20 ans. Illats supporte déjà une carrière et bon nombre d'Illadais savent ce que cela veut dire.

Avez-vous conscience que pour un petit profit très temporaire (contrairement à ceux que fera la Socem pendant 20 ans) :

Vous allez rendre la vie encore plus difficile aux habitants des quartiers traversés par les camions.

Vous allez rendre encore plus dangereux la départementale et surtout le croisement qui mène à l'autoroute. Peut-être aurez-vous un jour des morts sur la conscience...

Vous allez engendrer, bien qu'indirectement, une pollution environnementale et sonore très importante au niveau de l'extraction et du transport.

Vous allez augmenter le trafic sur l'autoroute (au bénéfice des ASF) et sur la rocade Bordelaise, déjà bien saturée.

Réfléchissez bien aux conséquences à long terme de cette vente. En vaut-elle vraiment la peine ?

Fabien Baudon

# I d é e s !

## Le piéton illadais : Une espèce en voie d'extinction ? Peut-être...

Les poids lourds circulant sur la route de Landiras semblent, eux, par contre, en pleine expansion. Les 400 poids lourds/jours recensés sont peut-être sous estimés à l'heure actuelle.

Il serait peut-être alors judicieux que la commune demande une nouvelle campagne de comptage Poids Lourds pour qu'enfin le piéton sache. Son sentiment d'insécurité serait ainsi confirmé par les chiffres relevés. Et puis, finalement, en pleine connaissance de cause, le piéton reprendra sa voiture beaucoup plus sécurisée que des accotements et des trottoirs étroits. Après tout, sa voiture pollue moins que le cortège continu quotidien, non?

Le piéton pourra alors ensuite se poser les questions suivantes :

### Mais qu'apporte à la commune ce type de trafic ?

Commercialement parlant, il comprend mal l'intérêt d'un tel trafic. Il ne voit pas de camions arrêtés au niveau des commerces locaux. Leurs chauffeurs ne semblent donc pas intéressés par l'économie locale. Par contre, il est vrai que seul, un restaurant illadais semble profiter de cette situation avec une moyenne de cinq ou six camions stationnés sur le parking des écoles (sic).

Il constate simplement une augmentation notable du trafic poids lourds dans un bourg non adapté à ce type de circulation. Les nuisances sonores, la pollution et le sentiment d'insécurité sont toujours d'actualité. Et que dire des dégradations des aménagements communaux destinés à sécuriser les entrées de bourg ...

### Mais alors, que faire ?

1°) Ne rien faire ? Vu les perspectives de développement de la zone d'activité de Landiras, cette solution n'est même pas à envisager compte tenu de l'urgence actuelle de la situation. En effet, le flux continu de camions n'est vraiment pas à négliger par respect du cadre de vie des habitants du bourg.

2°) Réaliser le contournement du trafic lourd du bourg :

C'est une opération d'une grande envergure qui est à réaliser pour les bourgs d'Illats et de Landiras.

C'est aussi une opération onéreuse qui doit être validée et financée par le Maître d'Ouvrage, le Conseil Général de la Gironde, propriétaire des routes concernées. Pour ce faire, toutes les études préalables doivent être réalisées pour justifier d'une telle dépense.

C'est encore une opération obligatoirement longue avec des études de faisabilité et d'optimisation des infrastructures existantes, des acquisitions de terrains, les recherches de financement et l'exécution des travaux. S'agissant aussi d'infrastructures neuves, les normes actuelles en matière de nuisances sonores et de rejets des effluents devront être respectées notamment au niveau de la loi sur l'eau imposant des acquisitions supplémentaires pour les dispositifs nécessaires.

### Mais comment faire ?

Déjà, dans un premier temps, il faut réunir toutes les pièces nécessaires à la justification de la déviation.

Mais, peut être, que cette démarche a été engagée par l'ancienne municipalité et, dans ce cas, le piéton illadais n'a plus de raison de s'inquiéter.

F. WERLEN

## Les enjeux des gravières à Illats depuis 2003

**12 mai-12 juin 2003 : Première enquête publique déposée par la SOCEM.** Elle concernait St Michel-de-Rieufret et Illats. L'entreprise voulait obtenir l'autorisation d'exploitation d'une carrière à ciel ouvert de sables et graviers aux lieux-dits « Les Bouchons » et « Barbedieu » sur notre commune. Le site devait s'étendre sur 18,84 ha pour St Michel-de-Rieufret et 10,70 ha pour Illats. Son exploitation était prévue pour se dérouler sur 20 ans, en trois phases. 120 000 tonnes par an de matériaux devaient être extraits. Des propriétaires ont signé des promesses de vente. **La SOCEM voulait traiter les matériaux extraits sur ce site par l'intermédiaire d'une installation basée sur Mérignac** (ce qui ferait inévitablement augmenter le trafic routier dans les quartiers Brouquet et Barrouil que les camions doivent traverser pour aller prendre l'autoroute).

10 juin-11 juillet 2003 : Deuxième enquête publique, déposée cette fois par GSM.

10 juin 2003 : Relance de la troisième enquête publique concernant GSM

**29 juin 2003 : Le conseil municipal délibère contre l'implantation de la SOCEM.**

4 juillet 2003 : Inauguration de la carrière GSM.

**3 septembre 2004 : Le préfet de la Gironde prononce un sursis à statuer pour l'ouverture de la gravière SOCEM d'une durée de deux ans.**

2005 : GSM obtient le droit d'exploitation sur 200 ha.

**19 juin-20 juillet 2006 : Enquête publique relative au projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Michel Paris, directeur de la SOCEM, écrit à plusieurs reprises sur le cahier d'enquête publique ainsi que les propriétaires qui lui ont cédé le droit d'exploiter leurs parcelles.** Au total, 13 observations seront analysées et feront l'objet d'un chapitre particulier dans le procès verbal d'enquête publique. Leur argumentation était la suivante :

- les indemnités correspondantes aux droits d'extraction compenseront, pour partie, les pertes d'exploitation engendrées par la tempête de 1999 et l'actuelle crise viticole ;

- le droit à la propriété a le caractère d'une liberté fondamentale qui s'oppose à « l'exercice d'un prétendu droit de geler l'usage d'un terrain, en élaborant un PLU de circonstance, en vue d'interdire l'exercice d'une profession (extraction de matériaux) » ;

- le droit à la concurrence n'a pas été respecté puisque GSM a pu s'implanter à proximité du site. « Le PLU d'Illats est entaché de favoritisme. » ;

- le classement en Zones Agricoles et Naturelles de parcelles recouvertes de résineux démontrant la faible qualité agronomique du sol.

**3 septembre 2006 : Fin du sursis à statuer. La municipalité publie son PLU pour que « le sursis à statuer puisse évoluer en refus. »**

**11 septembre 2006 : Vote du PLU d'Illats. La SOCEM dépose dans la foulée un recours en référé au Tribunal Administratif de Bordeaux pour demander immédiatement l'annulation du PLU d'Illats.**

**26 octobre 2006 : Le référé – procédure qui permet l'accélération du recours dont l'instruction dure 3 ans – demandé par la SOCEM est rejeté par le Tribunal Administratif.** Immédiatement après le jugement, le préfet signe un refus d'exploitation des gravières (conseil municipal du 2 novembre 2006). Mais la SOCEM fait appel.

**20 juin 2007 : Résultat de l'appel de la SOCEM auprès du conseil d'Etat.** L'ordonnance du 26 octobre 2006 est annulée. « Les conclusions de la commune d'Illats sont rejetées. » C'est-à-dire que le classement des parcelles convoitées par la SOCEM en terrain viticole n'est pas reconnu. L'instruction du recours en annulation du PLU se poursuit.

Gilles Baillet

# consommation

## Comité syndical des eaux de Budos du 10 décembre 2007

1- Le président explique que « tous les ans, les parties proportionnelles sont augmentées du coût de la vie (1, 92% pour cette année). Il expose alors, afin de protéger les petits consommateurs, d'augmenter la part proportionnelle de 1, 80% pour les utilisateurs jusqu'à 150 m3 et de 2% pour les utilisateurs au-delà de 150 m3. » Cette mesure était éminemment électorale. Cela donne :

- 0, 2134€ le m3 consommé jusqu'à 150 m3 par an au lieu de 0, 2096€ ;
- 0, 2652€ le m3 consommé au-delà de 150m3 par an au lieu de 0, 2600€.

La part fixe d'un montant de 52€ 04 par an et par abonné est inchangée.

2- Assainissement d'Illats.

Même mesure que pour l'eau. Cela donne :

- 2, 1073€ le m3 consommé jusqu'à 150 m3 au lieu de 2, 0700€ ;
- 2, 1624€ le m3 consommé au-delà de 150 m3 au lieu de 2, 1200€.

La part fixe d'un montant de 49€ par an et par abonné est inchangée.

3- Participation aux Frais de Branchement au service public de l'assainissement pour les constructions déjà existantes : 352€ 77 au lieu de 324€ 30 en 2007.

Participation de Raccordement à l'Egout pour les nouvelles constructions : 1 526€ au lieu de 1 573€ 44 en 2007.

4- Canalisations du quartier du Caméou.

Montant des dépenses estimé à 175 000€ HT (190 000€ HT en 2006 et en 2007). Demande d'inscription de ces travaux dans le programme 2008 du Conseil Général afin d'obtenir son concours financier.

5- Demande de subvention pour l'assainissement de la garderie multi-accueil petite enfance d'Illats : 18 000€ HT montant estimé. Dépôt d'un nouveau dossier de subvention au Conseil Général et à l'Agence de l'eau.

## Comité syndical du 26 février 2008

### 1-Le budget réel du syndicat des eaux pour l'année 2007 est en excédent de 321 332€ 42 !

L'année passée, il n'y a pas eu d'investissement notable dans le réseau d'eau. Des excédents très importants sont dégagés dans le fonctionnement (192 211€ 06) et dans les investissements (129 121€ 36).

### 2- Le budget réel de l'assainissement d'Illats pour 2007 est en excédent de 133 445€ 55 !

L'énormité de ces deux excédents met en évidence une gestion basée sur l'accumulation aux dépens des usagers qui supportent les prix les plus élevés du Sud Gironde. Les marges réalisées par la Lyonnaise et le SAUR doivent être également confortables...

#### L'augmentation continue du prix de l'eau est-elle une fatalité ?

Dire que l'augmentation continue du prix de l'eau est une fatalité contre laquelle l'utilisateur ne peut rien faire, est un mensonge. Chacun peut comparer ce qui se fait dans les communes voisines. D'autres façons plus avantageuses de gérer l'eau y sont mises en oeuvre et peuvent donc être adaptées à notre commune à condition bien sûr que nos élus le veuillent...Plusieurs pistes de réflexion méritent d'être explorées – elles le sont régulièrement depuis des années dans ce journal - .

1) L'idéal serait de casser les contrats d'affermage avant leur terme. Mais, cela occasionnera des procédures longues face à des groupes rompus aux joutes judiciaires dont l'issue serait hasardeuse. Toutefois, lorsque le renouvellement du contrat de l'eau approchera, nous soutiendrons le passage en régie intercommunale avec nos voisins de Barsac, Preignac et Toulence.

2) Le prix de l'eau au m3 est fixé tous les ans par nos élus lors d'un vote du comité syndical. Par conséquent, il pourrait être stabilisé plutôt qu'indexé sur l'augmentation du coût de la vie alors que les salaires et les retraites ne bougent pas.

3) Les contrats peuvent être modifiés par des avenants qui pourraient geler pendant une période précise les augmentations des prix.

4) Le montant de nos abonnements pour l'eau et l'assainissement est trop élevé. Nous proposons qu'il soit réduit à moins de 50% de la facture d'eau et nous demandons la réalisation d'un audit sur l'utilisation des bénéfices dégagés par le syndicat, la commune, la SAUR et la Lyonnaise afin que la gestion de l'eau soit la plus transparente possible.

5) Les usagers doivent être associés à la gestion du syndicat des eaux : nous proposons au président du syndicat qu'il crée – comme la loi lui permet – une commission consultative dans laquelle les associations peuvent siéger.

Marcel Carrety

## La redevance Ordures ménagères a suivi l'augmentation du coût de la vie

Usagers	2008	2007
1 personne	73€ 84 HT 77€ 90 TTC	72€ 04 HT
2 personnes	146€ 90 HT 154€ 90 TTC	143€ 32 HT
3 personnes	176€ 39 HT 186€ 09 TTC	172€ 09 HT
4 personnes	189€ 92 HT 200€ 37 TTC	185€ 29 HT
5 personnes	221€ 56 HT 233€ 75 TTC	216€ 16 HT
Gros utilisateurs (au litre)	1, 11€ HT (1, 17€ TTC)	1, 08€ HT
Gîtes et chambres d'hôtes (au litre)	0, 55€ HT (0, 58€ TTC)	0, 54€ HT